COLLECTION DE LA "POLITIQUE DE PEKIN".

LES HOMMES DU JOUR

TCHENG-LOH

MINISTRE DE CHINE A PARIS



PEKIN.
"POLITIQUE DE PEKIN"
1920.

COLLECTION DE LA "POLITIQUE DE PEKIN".

—DOCUMENTS OFFICIELS CHINOIS (publication de la Léga de France en Chine). 3 fascicules: I—*Recrutement de la m d'oeuvre chinoise* (Règlement concernant l'émigration des Travaill chinois—Règlement concernant les Entrepreneurs de recrutement II—*Emprunts extérieurs chinois* (Emprunt public 6% de la 7e An de la Republique.)—III—*Décrets et règlements concernant le séque des biens et le rapatriement des sujets ennemis*.—Pékin. 1918 et 1 6, 4 et 14 pp. (Epuisé)

—De HOYER (L.) et DAMIEN (Ch.)—*Ombres Pékinoises, ro de moeurs modernes*.—Pekin, 1917, in-4°, 139 pp. et hors-te 24 ex. de luxe sur papier coreen, numerotes, (epuise)

—DUBREUIL (Capitaine).—*Vocabulaire Franco-Chinois*...phr usuelles employees dans l'industrie et dans l'armée.—Pekin, 1 36 pp. (Epuise)

—TOUAN TCHANG-YUEN, Président d'études à l'Ecole morale de Pékin.—*La grande Doctrine morale de Dieu*, traduit Français par le Colonel Tang-che.—Pekin. 1918. 97. pp. (Epuisé)

—SORINNES (Baron J. de Villenfagne de) conseiller a la Léga de Belgique.—*L'Attitude de la Belgique pendant la guerre*.—Pe 1918. 11 pp. (Epuise)

—PADOUX (Georges), Ministre plénipotentiaire, conseiller gouvernement Chinois.—*Du Recours à la Société des Nations en ca difficultés internationales*—Pekin. 1919. 16 pp. (Epuise)

—Du même auteur—*Jurisprudence de la Cour Suprême Pékin*.—Pékin. 1919. (Epuise)

—*La Chine contemporaine, vue par ses hommes d'état, ses écriva ses économistes et ses conseillers européens*...—Pekin, 1920, gd in 115 pp. 140 fig. 1 carte en couleurs (n° spécial de la "Politique Pékin")

—TCHEOU-WEI (S.) ingénieur E. C. P., docteur en droit, se taire à la Commission de la Société des Nations à la confer de la Paix.—*Le mouvement pour la Société des Nations en Chi* Pekin. 1920. 8 pp. et fig.

—*Rapport de la Commission d'Enquête en Mandchourie-Sibér* Pékin. 1920.

—TAINE (C. H.) professeur de biologie à l'Université de Péki *L'Universite Nationale de Pekin*.—Pékin. 1920. 34 pp. et illustrations.

—BONNARD (Abel)—*Le goût du bibelot*.—Pékin. 1920.

—LES HOMMES DU JOUR—*M. Tcheng-Loh, Ministre de C à Paris*.—Pekin. 1920. 5 pp. et fig.

(Sous Presse:)

—*La Mission Painlevé en Chine*. (Juin-Septembre 1920).—P 1920. une forte brochure avec illustrations.

—PADOUX (Georges) Ministre plénipotentiaire, conseille Gouvernement Chinois.—*La loi chinoise du 5 août 1918 sur l'a cation des lois étrangères en Chine*.—Pekin. 1920.



COLLECTION DE LA "POLITIQUE DE PEKIN".

LES HOMMES DU JOUR

TCHENG-LOH

MINISTRE DE CHINE A PARIS



PEKIN.
"POLITIQUE DE PEKIN"
1920.

De bonne heure j'ai été frappé par le sens du caractère Tsy 止 que j'ai trouvé dans l'étude du premier Livre des Classiques et j'en ai fait le nom de mon « Studio. »

止室

Savoir fuir les vanités donne les sérénités de soi-même.

知止而後有定

Tchenglou.

Péking, le 24 octobre 1920.



S. E. M. Tcheng-Loh
Ministre de Chine à Paris

S. E. M. Tcheng-Loh

Ministre de Chine à Paris

S. E. M. Tcheng-Loh (en pékinois Tcheng-lou) à peine âgé de quarante-deux ans, est né en 1878 à Min-Hsien, préfecture do Fou-tcheoufou, province du Foukien.

Tout en continuant ses études classiques (littérature, histoire, philosophie) qui sont couronnées plus tard par le Doctorat ès-lettres, il entre, à l'âge de quinze ans, à l'Ecole de l'Arsenal de Foutcheou et, avec les sciences européennes, apprend le français au cours professé par M. Médard.

A 18 ans il passe au Collège "Tche-kiang" de Woutchang (Houpei), obtient le diplôme de fin d'études à 22 ans et est chargé d'un cours dans cet établissement.

A 25 ans, le célèbre vice-roi Tchang Tche-tong l'envoie à Paris où il entre à la Faculté de Droit, en 1903, en qualité de boursier de l'Empire.

En 1903, le Ministre des Rites, Tai Houng-Tze, et le vice-roi Touan-Fang, ayant été envoyés, par la Cour Mandchoue, en mission spéciale dans les différents pays de l'Europe pour y étudier les Constitutions, M. Tcheng-Loh leur est attaché comme conseiller d'ambassade et visite avec eux l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Belgique et la Suisse. C'est lui qui rédige les volumineux rapports adressés à la Cour.

En 1907, il passe avec succès ses examens de licence en droit : la thèse qu'il présente, à cette occasion, est très remarquée et lui vaut les félicitations officielles des examinateurs.

La même année, le Gouvernement Impérial Mandchou le détache auprès de S. E. Lou Tsieng-tsiang, délégué de la Chine à la Conférence de la Paix, à la Haye. A cette occasion il est nommé secrétaire d'Ambassade de 2ème classe à la Haye.

En 1908, rappelé en Chine, il est nommé conseiller au Wai Kiao Pou et cumule avec cette fonction celle de co-Directeur du Tchou Tsai Kouan (école spéciale réservée aux fonctionnaires d'un grade supérieur qui sont astreints à en suivre les cours pour se mettre au courant des questions constitutionnelles, juridiques, administratives, etc.) et celle de chef de section au Bureau chargé de la rédaction de la Constitution.

Malgré le labeur énorme auquel il est astreint par ces multiples fonctions qui l'absorbent quinze heures par jour, il trouve les loisirs de préparer le concours du Ministère de l'Instruction. Il est reçu Docteur avec le numéro 2, catégorie hors concours. Quelques mois après, admis à se présenter à l'examen impérial du Pao Ho Tien, il est reçu Han-ling (académicien) et nommé rédacteur au Han-Ling-Yuan.

Dans la deuxième année du règne de Hsuan Toung (1909) il est promu secrétaire général du Wai Kiao Pou ; en 1910, directeur des affaires politiques, poste qu'il conserve sous la Révolution et dans lequel il est confirmé à la 1ère année de l ère républicaine (1912).

En 1913, il est nommé Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de la République de Chine au Mexique, puis en Août de la même année, détaché comme plénipotentiaire chinois, à la Conférence sino-russo-mongole de Kiakhta. Il y révèle, une fois de plus, son doigté diplomatique.

En 1915, le Président Yuan Cheu-Kai le nomme Résident général de Chine à Ourga (Kou-loun).

En 1916, il est chargé, par décret présidentiel, de donner l'investiture au Houtouktou (Bouddha vivant) chef spirituel et temporel de la Mongolie.

En octobre 1917, fatigué par le rude climat d'Ourga et par la tâche écrasante qu'il a assumée depuis dix ans, il obtient l'autorisation de revenir à Pékin, en congé. Il démissionne et rentre à Foutcheou après avoir collaboré activement à l'organisation de la Haute Commission diplomatique constituée pour la durée de la guerre.

Mais les personnalités comme celles de M. Tcheng-Loh sont trop nécessaires à leur pays pour qu'elles aient droit à la retraite et au repos, S.E. Kao Eul-tchien, vice-Ministre des Affaires Etrangères, ayant exprimé le désir de se retirer pour raisons de santé, le Gouvernement Central télégraphie à S. E. Tcheng-Loh et lui demande instamment de venir prendre le poste laissé vacant et que lui seul est à même de remplir.

N'écoutant que la voix du devoir, S. E. Tcheng-Loh quitte non sans quelque regret la magnifique villa qu'il habite à Fou-tcheou et revient à Pékin comme vice-Ministre des Affaires Etrangères (avril 1918).

A la fin de l'année 1918, S. E. M. Lou Tseng-tsiang part pour Paris en qualité de Premier délégué de la délégation chinoise à la Conférence de paix et M. Tcheng-Loh est nomme gérant du Waichiaopou.

Il garde ce poste pendant près de deux ans et c'est alors qu'il a pleinement occasion d'affirmer ses talents de diplomate. Les questions épineuses ne manquent pas : question du Chantong, question du Tibet, question de Foutcheou.

Il s'en tire avec honneur. Il traverse avec succès les multiples crises du mouvement des étudiants. Ne sacrifiant jamais rien des intérêts supérieurs du pays, il sait se concilier l'opinion publique tout en résistant aux débordements de la démagogie.

Enfin, il est un des artisans de l'annulation de l'indépendance de la Mongolie et lui qui fut l'un des signataires du traité de Kiakta, il a la suprême joie de présider à l'acte par lequel la Mongolie fait retour à la Chine.

Dès le retour de France de S. E. M. Lou Tseng-tsiang, (février 1920), M. Tcheng-Loh donne sa démission. Il a besoin d'un repos bien gagné.

Mais M. Lou aussi a donné sa démission et le Gouvernement prie M. Tcheng-Loh de rester encore quelque temps à son poste.

Enfin un Décret présidentiel nommait S. E. le Dr Yen en qualité de Ministre des Affaires Etrangères, en remplacement de S. E. M. Lou Tseng-tsiang, et un mois après, le 17 septembre 1920, un autre Décret nommait S. E. M. Tcheng-Loh au poste si envié de Ministre de Chine en France.

Ainsi se réalise la prédiction curieuse qui fut faite un jour à M. Tcheng-Loh par Mme de Thèbes, alors qu'il était simple étudiant à Paris.

Ayant été formé en France, où il a goûté à la culture française auprès de nos grands maîtres, nous ne doutons pas que S. E. M, M. Tcheng-Loh ne travaille ardemment au rapprochement entre les deux pays. Le moment est particulièrement propice : la création d'un Institut à Paris des Hautes Etudes chinoises, la création d'une Université franco-chinoise à Lyon, la création d'une école franco-chinoise à Changhaï, l'envoi annuel de centaines d'étudiants chinois en France, l'action de la Mission Painlevé, tout cela a développé entre les deux pays une chaude atmosphère d'amitié dont le nouveau Ministre saura tirer tout le parti possible.

Ajoutons qu'à ses brillantes qualités de diplomate, S. E. Tcheng-Loh joint les dons de l'orateur, que ce soit en français ou en chinois, langues qu'il manie avec une égale perfection. Lettré chinois distingué, poète à ses heures, il prépare une collection considérable d'études littéraires, politiques, historiques et juridiques. Deux premiers volumes ont été édités par la *Commercial Press* de Changhaï. L'un est le compte-rendu de sa mission à Ourga avec celui de la conférence de Kiakhta. Le second est une histoire complètement inédite de la Mongolie, d'après les documents mongols, avec illustrations.

La traduction française de ces œuvres magistrales va être publiée sous peu à un nombre très restreint d'exemplaires.

(Extrait de la **Politique de Pékin**
No. 38 du 19 septembre 1920)

